



# Le calepin

septembre 2017

## Agir sur les espaces publics

page 4

DOSSIER SPÉCIAL  
Agir sur les espaces publics

page 8

DOSSIER SPÉCIAL  
Penser les espaces publics avec les habitants

page 20

PORTRAIT D'AGENCE  
Jacques Torres et Laurence Borredon  
Pour une ville aimable

page 22

RÉALISATIONS  
Requalification des espaces publics

page 28

À LIRE

Beaucoup de projets d'espaces publics dans les petites et moyennes communes s'intéressent au réseau viaire ou à ses abords avec une approche routière ou fonctionnelle. Ces projets peuvent être motivés par des questions de sécurité routière, de stationnement ou de mise en accessibilité. Pour autant ils constituent des leviers pour qualifier le cadre de vie et leur aménagement est essentiel au bien être des habitants. Il est fondamental de dépasser les préoccupations techniques pour saisir pleinement l'opportunité d'agir.

Pour cela plusieurs éléments participent de la réussite d'une opération. Aborder le projet dans une vision globale du devenir de l'espace urbain ; associer les habitants dans leurs pratiques actuelles et projetées ; prendre appui sur une maîtrise d'œuvre qualifiée alliant professionnels de la conception urbaine/paysagère et technique ; fédérer tous les intervenants autour d'une culture partagée.

Le présent calepin aborde ces sujets. Il témoigne de réalisations en milieu rural, urbain et péri-urbain qui répondent au souci du bien commun qu'est le partage d'un espace ouvert à tous, où la rencontre de l'autre devient possible.

Ghislaine Cabessut, présidente du CAUE

- 3** ACTUALITÉS  
Zoom sur l'actu
  
- 4** DOSSIER SPÉCIAL  
La réflexion globale,  
un préalable à tout projet d'espace public
  
- 6** DOSSIER SPÉCIAL  
Le Jeu des acteurs
  
- 8** DOSSIER SPÉCIAL  
Penser les espaces publics avec les habitants
  
- 14** DOSSIER SPÉCIAL  
D'une approche durable à une gestion adaptée
  
- 16** DOSSIER SPÉCIAL  
Les espaces publics ruraux. Postures et démarches  
d'aménagement
  
- 18** DOSSIER SPÉCIAL  
Quels enseignements tirer de l'histoire pour la production  
d'espaces publics aujourd'hui ?
  
- 20** PORTRAIT D'AGENCE  
Jacques Torres et Laurence Borredon  
Pour une ville aimable
  
- 22** RÉALISATIONS  
Martres-Tolosane (31) : Requalification du tour de ville  
Bozouls (12) : Mise en valeur du patrimoine
  
- 24** RÉALISATIONS  
Grenade-sur-Garonne (31) : Le chemin de Montagne,  
entre ville et campagne
  
- 26** RÉALISATIONS  
Beauregard (46) : Révéler le caractère « jardiné » de la bastide  
St-Sulpice-sur-Lèze (31) : Réaménagement de l'esplanade A.  
Maurette
  
- 28** RÉALISATIONS  
Saint-Félix-Lauragais (31) : Aménagement de cœur de bourg
  
- 30** À LIRE  
Idées de lecture à emprunter au CAUE 31

ATELIER PARTICIPATIF

## Journées nationales du patrimoine

Réemploi, pourquoi pas?

### Atelier participatif d'architecture

16 septembre place Saint-Sernin à Toulouse

Le CAUE invite les jeunes à construire une micro architecture à partir de matériaux de réemploi et à expérimenter des savoir-faire d'une autre époque. Une fois l'œuvre réalisée, ils questionnent la valeur patrimoniale des ressources qui la constituent.



ATELIER-VISITE

## Atelier visite d'espaces publics ouvert aux élus et techniciens

21 septembre à Bram et St-Félix-Lauragais

Le CAUE propose la visite de deux espaces publics dans des contextes différents en présence des maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre des projets : la circulade de Bram réalisée par le bureau d'études Urbane, et la bastide de Saint-Félix-Lauragais conçue par l'agence d'Une ville à l'autre.

RENCONTRE

## Journées nationales de l'architecture / Journées portes ouvertes des agences d'architecture

13 & 14 oct. allées Jules Guesdes, Toulouse  
Conseils gratuits du CAUE aux participants.

### L'architecture par la DANSE : une expérience à vivre

14 oct. 15h/17h, allées Jules Guesdes

Une performance qui met en lumière la relation entre le corps et l'espace, entre la danse et l'architecture. Elle favorise l'observation, l'écoute des corps et met en œuvre le mouvement, autant de dimensions majeures pour ressentir et comprendre l'architecture, avec plus d'acuité.

RENCONTRE

## 1<sup>res</sup> rencontres régionales de l'habitat participatif

13 & 14 octobre à Narbonne

De plus en plus de citoyens, de collectivités et d'acteurs professionnels s'engagent dans des projets d'habitat participatif dans notre région. Cette nouvelle façon de « Faire et Vivre ensemble » séduit, passionne, interpelle. Comment ça marche? Quels sont les objectifs, les potentiels et les conditions de réussite?

RENCONTRE

## 1<sup>res</sup> rencontres des Territoires en Transition

24 octobre à Toulouse

Le 24 octobre, l'ADEME vous donne rendez-vous pour participer à la 1<sup>e</sup> édition des Rencontres des Territoires en Transition à vivre en multiplex depuis quatre villes Angers, Arras, Lyon et Toulouse une journée unique. Organisée au plus près des Territoires, cette journée répondra aux préoccupations des collectivités déjà engagées ou souhaitant se lancer dans des politiques territoriales intégrées.

ANIMATIONS ET DÉBAT

## Parlons ville organisé par l'APUMP

8 novembre à Toulouse 10h/17h, lieu à confirmer

Animations et débats sur la ville à destination du grand public.

À VENIR

## Table-ronde : les jeunes et les territoires, organisée par le CAUE et le LISST

5 décembre à Toulouse, lieu à confirmer

À un moment où l'Etat et les collectivités locales mettent en œuvre des réformes sans précédent, et expérimentent de nouvelles politiques jeunesse, le CAUE et le LISST invitent à interroger les liens entre les jeunes et les territoires.

Comment le territoire contribue à façonner les représentations et les pratiques des jeunes? Comment la participation des jeunes peut favoriser le vivre ensemble? Demain quelles passerelles entre les Projets Éducatifs De Territoire et les projets de territoire?



## Calendrier

### ► Le 16 septembre

Journées nationales du patrimoine  
Réemploi, pourquoi pas?  
Atelier participatif d'architecture

### ► Le 21 septembre

Atelier visite d'espaces publics ouvert aux élus et techniciens

### ► Les 13 & 14 octobre

Journées nationales de l'architecture / Journées portes ouvertes des agences d'architecture

### ► Le 8 novembre

Parlons ville organisé par l'APUMP

### ► Le 5 décembre

Table-ronde : les jeunes et les territoires, organisée par le CAUE et le LISST



Dossier spécial

# La réflexion globale, un préalable à tout projet d'espace public

Au cœur de la vie de la cité, l'espace public est le lieu où une population dans toute sa diversité se croise, se rencontre et interagit.

Il est nécessaire de l'organiser pour que « chacun s'y sente bien » et pour qu'il réponde à la polyvalence des usages, tout en s'adaptant au contexte de la commune, à ses caractéristiques locales, et ce en recherchant une harmonie avec le site.

Ci-dessous :  
La circulade  
de Bram  
Concepteur :  
Urbane.

**Des espaces fonctionnels mais inadaptés à nos modes de vie contemporains**

L'évolution des communes, confrontées à d'importantes mutations économiques, sociales et culturelles, a généré de nombreuses interventions

Ces aménagements, relatifs aux déplacements du quotidien, aux lieux de vie collective, ou aux espaces de détente et de promenade, méritent d'être envisagés dans le cadre d'une réflexion plus globale afin de répondre à la diversité des besoins de la population et améliorer le cadre de vie des communes.

**Des approches sectorielles, leviers pour une approche transversale**

La question de l'espace public est intimement liée aux problématiques du logement, du commerce et des services, des équipements publics et de la mobilité au sein d'un territoire. En effet les flux générés par ces différentes fonctions urbaines déterminent l'animation et la vitalité des espaces publics.

Traiter de la problématique de l'habitat sans se préoccuper de ce qui se passe au pied des bâtiments ou aborder la question de l'accessibilité sans se réinterroger sur les pratiques et les usages ne permet pas d'assurer la cohérence de l'action publique.

sur les espaces publics. Elles privilégient souvent une conception fonctionnaliste motivée par des problématiques routières et sécuritaires, dans laquelle la place de la voiture mine au détriment du piéton.



Certaines démarches sectorielles comme les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), les opérations façades ou les plans d'accessibilité de la voirie et d'aménagements des espaces publics (PAVE) constituent une opportunité d'agir et de réfléchir à une échelle plus vaste.

### Une vision globale

Pour éviter les actions ponctuelles, répondant à une problématique purement instantanée, il est essentiel de voir loin, de voir large ! Avant toute intervention sur l'espace public, le CAUE ne saurait que trop recommander aux collectivités de s'engager sur des études urbaines globales, associant les habitants dans le cadre d'une concertation.

L'objectif d'une telle approche est de dégager un projet urbain sur le long terme avec une ligne directrice garante d'une identité et d'une cohérence d'ensemble.

Elles permettront de cerner les contours du projet du point de vue géographique (place de la ville dans un territoire plus vaste, périmètre de l'aménagement), fonctionnel (les usages, les besoins), sensoriel (confort, ambiances), environnemental (gestion des ressources naturelles) et financier (phasage, coût global).

Ces études, déclinées en plan-guide, plan de référence ou schéma directeur d'aménagement, sont confiées à une équipe de maîtrise d'œuvre réunissant des compétences en urbanisme, en paysage, en architecture et en techniques de voiries et réseaux. Elles définissent des principes d'aménagements (esquisse de projet) de l'ensemble des secteurs, avec des coûts associés, et permettent surtout de planifier les travaux en fonction des priorités et des moyens de la collectivité.

Ce type de réflexion menée souvent dans un temps différent de l'élaboration du document d'urbanisme viendra alimenter la démarche de planification, et servira de cadre à une politique foncière nécessaire à tout projet volontariste.

### Des politiques publiques qui intègrent la question des espaces publics

Des démarches transversales visant l'attractivité des bourgs-centres permettent aujourd'hui de soutenir l'intervention sur les espaces publics.



C'est le cas notamment des appels à manifestation d'intérêt (AMI) en faveur de la redynamisation des centres-bourgs lancés par l'Etat depuis 2014.

La région Occitanie s'engage également dans la mise en œuvre d'une politique à destination des « Bourgs centres », centres névralgiques de tout un territoire. Elle aidera les collectivités à conduire des études globales et soutiendra les projets d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie avec une attention pour ceux qui relèvent de l'environnement et des mobilités et ceux au caractère innovant.



Ci-dessus :  
Projet d'ensemble de Bram, en cours de réalisation par tranches depuis 2008.

Ci-contre :  
Piétonnisation du centre historique de Banyoles (Catalogne)  
Concepteur : Josep Mias Architectes.  
Réalisation en plusieurs tranches sur 12 ans.



# Le Jeu des acteurs

Nos expériences montrent que la qualité d'un aménagement passe par la qualité de la commande et des acteurs. À l'instar d'une opération de construction d'un bâtiment public, la définition d'un programme formalisant les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser ses travaux et la qualité de l'équipe de maîtrise d'œuvre sont essentielles !

## Un projet politique... partagé !

**On rappellera tout d'abord que les responsabilités du maître d'ouvrage\* sont cadrées par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique (dite MOP) du 12 juillet 1985 :** prononcer la faisabilité et l'opportunité du projet, en déterminer la localisation, valider l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, assurer son financement, définir et approuver le programme de l'opération, fixer le processus de réalisation et fixer le mode de consultation des prestataires nécessaires.

**Aménager ses espaces publics, c'est d'abord un projet politique,** qui doit inscrire le projet dans une vision globale à court, moyen et long termes du cadre de vie que l'on propose aux habitants et aux usagers de sa ville. Il est porté par le maître d'ouvrage, qui peut-être la commune, l'intercommunalité, le département, la région ou l'état de façon unique ou conjointe suivant les compétences respectives. En effet, la plupart du temps, aménager

l'espace public, c'est intégrer plusieurs institutions qui se juxtaposent : la voirie est nationale, intercommunale ou départementale, les trottoirs et places publiques sont communaux...

**Au-delà de la gouvernance du projet, il est également nécessaire d'identifier et d'impliquer très tôt d'autres acteurs potentiels** tels que les concessionnaires des réseaux, les promoteurs...

Il est donc impératif d'identifier et réunir très tôt autour de la table tous ces intervenants, de créer une synergie de travail collaboratif et aboutir à un projet cohérent dans le temps, adapté aux usages et intégré au paysage.

**La constitution d'un comité de pilotage prendra alors tout son sens si les acteurs sont nombreux.** Très en amont, celui-ci pourra s'appuyer sur le CAUE, qui par une vision élargie non sectorisée du projet et de son périmètre, identifiera les enjeux et les objectifs et alimentera la réflexion sur la bonne marche à suivre.

Ci-contre :  
Réunion  
de travail dans  
le cadre du PLU  
de Bouloc.





### L'expression des besoins

**Le programme politique est donc avant tout visionnaire.** La concrétisation de ce programme politique en programme d'aménagement d'espaces publics est à construire. Il faut alors recenser et formaliser les besoins.

**Le projet, qui sera partagé et co-construit, nécessitera de consulter la population** par ce que l'on appelle des actions de concertation ou de participation citoyenne. Elles sont très intéressantes si elles sont menées pour construire un programme ensemble (élus et citoyens) et non pour simplement faire valider des choix pré-établis : la population sera ainsi consultée pour qu'elle s'exprime surtout en terme d'usages et de besoins (quels lieux, quels usages), moins dans le choix des aménagements (projet, matériaux...).

**Dès cette phase de programmation, il est fortement conseillé au maître d'ouvrage de s'entourer de professionnels de l'urbanisme,** qui l'assisteront dans la définition des enjeux et des objectifs (organismes de conseil locaux tels que CAUE, Agence d'Urbanisme...) et dans les phases de construction du programme et de suivi des opérations d'aménagement (professionnels tels que Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage –AMO, de concertation, bureau d'étude en concertation en paysage et urbanisme...).

### Une maîtrise d'œuvre adaptée et qualifiée

**Ces équipes sont à retenir suivant les modalités du code des marchés publics.** Dans le souci d'une économie de projet, en infrastructure, on peut définir le cadre financier du coût de ces études dès la consultation. Cela permet d'une part à la collectivité de s'engager dans la qualité et d'en maîtriser le coût, et à la maîtrise d'œuvre de s'adapter à la demande dans la constitution de son équipe et le contenu de son étude.

**Pour permettre une conception contextualisée,** non standardisée, répondant aux usages et tendant vers une vision d'un espace public partagé, non segmenté, et pérenne, le recours à des concepteurs qualifiés est à privilégier : architectes, urbanistes et paysagistes-concepteurs. Le bureau d'étude VRD (voirie réseaux divers) ne pouvant être qu'un appui technique à la réalisation du dess(e)in.

*\* Définition du Maître d'ouvrage, Art. 2 de la Loi MOP du 12 juillet 1985 : « Le maître d'Ouvrage est la personne morale (...) pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre ».*

Pour plus d'informations :  
Cahier Pratique du Moniteur :  
« Maîtres d'Ouvrage de projets d'aménagement : Aide au choix du Maître d'œuvre » mai 2013 moniteur n° 5710 Cahier détaché n° 2 consultable sur [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr)



# Penser les espaces publics avec les habitants



De plus en plus d'élus et d'habitants font le choix de nouveaux modes d'action fondés sur la participation citoyenne et la délibération.

Ces nouvelles pratiques donnent l'occasion à des acteurs aux intérêts divergents de s'exprimer, d'agir.

Le CAUE a récemment accompagné des démarches participatives en milieu rural ou périurbain, dans le cadre de projets de revitalisation de cœur de village et de cœur de ville à Cintegabelle, Mons et Launaguet.

De ces expériences, nous tirons un certain nombre d'enseignements pour mieux associer élus et habitants dans la construction d'un projet véritablement partagé.

## ■ Inscrire les actions dans une dynamique globale

Les démarches suivies ont été initiées dans des contextes divers : ici, portée par une équipe municipale dans une dynamique associant les habitants ; ailleurs, à l'initiative d'élus convaincus et dans des milieux peu sensibilisés à la participation citoyenne.

Il apparaît de manière incontestable, que la mobilisation d'une équipe est plus performante que la seule énergie de quelques-uns, et que la participation ne se décrète pas, mais se construit pas à pas, au fil des actions.

## ■ Créer un dialogue régulier et plus spontané entre élus et habitants

La communication des collectivités avec les habitants est très différente selon les territoires. Nous avons pu constater tout l'intérêt de diffuser à la fois de l'information via le bulletin municipal, l'affichage, et de recourir à l'envoi de courriers et courriels nominatifs, ainsi que de relancer les personnes quelques jours avant les rencontres.

Si les sites Internet et les plateformes numériques de données et d'incitation à la participation sont désormais incontournables, ils ne suffisent pas, car ils sont surtout explorés par ceux qui sont déjà bien informés. S'appuyer sur les réseaux de sociabilité ordinaires et informels (parents d'élèves, clubs sportifs...) permet aussi de relayer l'information.

## ■ Intéresser et écouter ceux que l'on n'entend jamais dans les réunions publiques

Aujourd'hui encore, les points de vue des habitants sont inégalement reconnus dans les réunions publiques. Les citoyens dotés d'un fort capital culturel sont plus à même de se faire entendre que les jeunes, les membres des couches populaires et les populations issues de l'immigration.

Pour aller à la rencontre des publics habituellement peu mobilisés, de plus en plus de collectivités appellent, par-delà les compétences des experts de l'aménagement, celles des professionnels des sciences humaines (sociologues, anthropologues...)

À gauche : démarche de concertation avec des scolaires à Cintegabelle et des habitants à Launaguet.

Sur cette double page :  
Parcours  
des imaginaires  
proposés  
par le CAUE.  
Jeunes  
accompagnés  
par des artistes  
dans leurs  
réflexions  
sur le mobilier  
urbain et  
l'environnement  
à Empalot,  
Graguague  
et Tournefeuille.



Ils rencontrent les habitants, par le biais d'enquêtes individuelles, pour appréhender leur vécu, leurs attentes. Leur travail place la relation de l'habitant à son environnement proche au cœur du projet.

**Nous avons pu mesurer la mobilisation de la population lors de balades urbaines et nature** qui favorisent la découverte, la rencontre et l'expression des ressentis des habitants. La mise en œuvre d'espaces éphémères et

informels (installation, petit kiosque avec animateur), constitue aussi des outils d'information et de collecte de bonnes idées au plus près des lieux de vie des habitants.

**La créativité des artistes (photographes, plasticiens, designers, conteurs, danseurs...)** est enfin largement sollicitée pour capter l'attention du plus grand nombre, notamment de ceux qui ne se déplacent pas dans les rencontres institutionnalisées.

## Développer, dès l'enfance, les fondements d'une culture partagée

**Dans l'agglomération toulousaine comme dans des territoires ruraux du département**, nous avons pu, mesurer l'incidence des actions de sensibilisation menées auprès des jeunes. Celles-ci stimulent leur curiosité, leur analyse critique et leur donne l'opportunité d'intervenir dans un échange avec des experts ou des élus sur des questions relatives à leur environnement proche. La participation des jeunes et en particulier des enfants suscite aussi la curiosité voire la mobilisation des familles.

**Le succès de telles actions repose sur la volonté et la capacité des collectivités à développer une collaboration étroite avec l'école ou le collège.** À cet égard, les relations entre collectivités

***« Celles-ci stimulent leur curiosité, leur analyse critique et leur donne l'opportunité d'intervenir dans un échange avec des experts. »***

territoriales et Education Nationale devraient désormais relever d'une évidence. En effet, les programmes d'enseignement s'ouvrent à des pratiques interdisciplinaires qui visent une connaissance accrue de l'environnement proche des élèves, et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne s'implique fortement vis-à-vis des collégiens via les projets des Parcours Laïques et Citoyens.

**Notons enfin que la création d'un conseil municipal d'enfants et / ou de jeunes**, la mobilisation des animateurs des CLAE voire des centres de loisirs, sont autant de leviers à ne pas négliger.



Les artistes développent, selon le contexte, des dispositifs variés : installations, performances, théâtre forum... dans des espaces publics attractifs.

Ces actions, fondées sur la surprise, le jeu, la convivialité, contribuent à l'information, à la rencontre, voire créent les conditions d'une participation, certes informelle, mais qui permet de recueillir d'autres perceptions. Dans ce domaine, les pratiques se réinventent en permanence.

### ■ Engager une démarche bien cadrée et accompagnée

Le dispositif doit nécessairement être mené par un élu et un technicien référents voire un comité de pilotage, et mobiliser une équipe technique qui l'accompagne. Il est attendu des animateurs qu'ils maîtrisent le processus et ses risques et qu'ils soient rompus à la facilitation, à la médiation tout en conservant une stricte neutralité. L'exploitation des divers outils de la concertation requiert des savoirs faire bien spécifiques à rechercher auprès de professionnels.

Dès l'amorce de la démarche, il s'agit de poser clairement les règles et de bien préciser les objectifs de la démarche. De quel niveau de participation s'agit-il ? D'une simple information, d'une consultation qui invite les habitants-usagers à donner leur avis lors de réunions publiques ou de la procédure de l'enquête publique, d'une concertation qui propose un travail de groupe afin de s'impliquer à tous les stades de l'élaboration du projet, ou d'une co-construction, c'est à dire d'un projet construit en commun.

**Quelques soient l'engagement et les compétences techniques acquises par les habitants les plus actifs,** il convient de préciser que la légitimité des arbitrages revient aux élus.

Par ailleurs il est souhaitable que les rencontres se fassent dans des lieux conviviaux, faciles d'accès, et à des moments permettant de toucher toutes les catégories de population.

Pour assurer la transparence du dispositif, il est également souhaitable de rendre compte des échanges à l'ensemble des participants dans un délai bref (de quelques jours).





Ci-dessus et ci-contre :  
Echanges avec la population  
à Launaguet à l'initiative  
des étudiants de l'école nationale  
supérieure d'architecture  
de Toulouse.

## ■ S'astreindre à des retours réguliers

Les participants se montrent généralement assidus et consciencieux mais craignent que les commanditaires ne tiennent pas compte de leur avis et poursuivent en fait des objectifs démagogiques ou des intentions cachées.

**Les décideurs doivent être clairs.** Si l'avis demandé est consultatif, ils doivent s'engager au moins à répondre de façon argumentée aux propositions des habitants et à rendre publique leur réponse.

**Il est nécessaire d'attribuer du temps à la controverse, au questionnement, à l'hésitation.** Il faut donc accepter que la participation requière du temps et qu'elle se déroule selon une succession d'ateliers contribuant à la construction pas à pas d'une culture et d'une vision partagées.

## ■ Expérimenter l'évaluation par les habitants

Profiter du regard neuf des nouveaux habitants, les interroger sur les éléments qui provoquent leur étonnement – en négatif comme en positif – par rapport à ce qu'ils ont connu ailleurs ou à ce à quoi ils aspirent, permet de prendre du recul.

**Mettre en place des enquêtes de satisfaction** et réajuster régulièrement les dispositifs et actions développées pour coller à l'évolution des besoins et les attentes des habitants-usagers semble indispensable.

**Nul doute que le bon sens politique comme faculté humaine, la compétence des experts et l'ambition des politiques sont à même de s'articuler dans un cercle vertueux, dès lors que tous ont pour objectif l'intérêt commun.**

**Ces nouvelles approches mettant en œuvre la participation des habitants-usagers supposent une volonté politique sans faille et la mobilisation de moyens humains et financiers adaptés.**





# D'une approche durable à une gestion adaptée des espaces publics

Améliorer le cadre de vie des habitants, embellir l'image de la ville ou du village, corriger des dysfonctionnements existants, faciliter et sécuriser les déplacements de l'ensemble des usagers, il existe aujourd'hui d'innombrables occasions de se pencher sur ces lieux sensibles et polyvalents que sont les espaces publics.

**Places, esplanades, rues et avenues, parvis, jardins et parcs, zones naturelles et de loisirs...** ces espaces ont en commun l'idée de la relation, de l'échange, du partage, de la circulation dans le souci de l'accessibilité et de la gratuité.

**« L'espace public n'est pas qu'un concept ou un lieu inerte coupé de l'environnement. »**

**À l'heure du changement climatique, de la réduction des moyens et des aides publiques,** il paraît plus que jamais nécessaire que ces espaces s'inscrivent dans une démarche de développement durable reposant sur une approche à la fois environnementale, sociale et économique du projet.

**L'espace public ordinaire n'est pas moins important que celui plus prestigieux ou emblématique** qui marque le cœur de nos cités et de nos bourgs

(place centrale de village, abords de monuments...) Ces espaces du quotidien qui répondent aux besoins de la population en tant que liens entre

quartiers, supports de pratiques fonctionnelles, sociales et culturelles sont porteurs d'enjeux

considérables en terme de cohésion de territoire, de qualité de vie, de fluidité des échanges...

## L'espace public, milieu de vies

**L'espace public n'est pas qu'un concept ou un lieu inerte coupé de l'environnement.** Milieu de vie, il s'inscrit dans un écosystème plus ou moins naturel dont les hommes et leurs réalisations font partie.

Ci-contre :  
Espace de loisirs,  
écoquartier  
de Vidailhan  
à Balma,  
concepteurs :  
KCAP / Droit  
de cité  
Architecture.





Dans l'optique d'un développement et d'un urbanisme durables, l'aménagement et l'usage des espaces publics ne peuvent plus être envisagés en dehors des grands enjeux environnementaux, du local au global :

- réchauffement climatique (rôle de la végétation);
- raréfaction des ressources naturelles;
- préservation de la biodiversité (trames vertes et bleues);
- sauvegarde ou restauration de la qualité des milieux terrestres (gestion "zéro phyto", entretien différencié des espaces verts);
- préservation des milieux aquatiques (berges, zones humides...);
- prise en compte du milieu aérien (gaz à effet de serre, polluants divers, ondes électromagnétiques...)

L'espace public se doit de nos jours de participer à la préservation d'un environnement sain et au maintien d'une certaine naturalité plus particulièrement en secteur urbain. La connaissance et la prise en compte des services écosystémiques rendus par la nature en ville, l'engouement des populations pour "le vert en ville" et le jardinage (succès des jardins partagés et des jardins familiaux) sont des facteurs qui modifient le rapport de la ville à la nature. De fait, pour une grande partie de la population la notion d'espace public recoupe souvent celle d'espace vert.

### La prise en compte écologique

L'enjeu de la qualité écologique de ces espaces est donc essentiel non seulement pour le devenir, la pérennité de ces espaces mais aussi pour la qualité de vie des générations présentes et futures.

L'intégration à un territoire, lors de l'aménagement d'un espace public, doit prendre en compte ses caractéristiques topographiques et paysagères : relief (nivellement), géologie, climat (vents, pluviométrie, exposition, températures), milieux naturels, biodiversité... mais aussi les enjeux sociaux pour faciliter les interactions, renforcer la cohésion, réduire le risque d'isolement.



L'aménagement et les usages d'un espace public sont à contextualiser dans un territoire. Ce processus implique la participation des usagers, condition de leur acceptation et de leur appropriation des aménagements. Cette qualité territoriale et urbanistique relève aussi de la qualité de la conception architecturale et paysagère garante d'espaces ergonomiques, esthétiques, accueillants et agréables à vivre.

L'espace public se doit de nos jours d'être multi-usages, multifonctionnel, modulable et réversible. Il doit s'inscrire dans une multitemporalité, dans un cycle de vie, et respecter une certaine économie de projet où les contraintes et les coûts d'entretien auront bien été pris en compte.

Ci-dessus : Limiter la fréquence des tontes en adoptant une gestion différenciée.

Ci-dessus : Végétation de milieu sec adaptée à un contexte urbain avec traitement de sol perméable. Rue des écoles à Grisolles (82). Conception: Pierre Roca d'Huyteza, D'une ville à l'autre.



# Les espaces publics ruraux

## Postures et démarches d'aménagement

### Conseils aux maîtres d'ouvrages

Dans nos villages de campagne, fortement empreints des pratiques rurales anciennes, il devient complexe de se positionner sur les stratégies d'aménagement de l'espace public.

#### D'un patrimoine culturel à un patrimoine du quotidien

La toponymie, le regard des habitants comme celui de certains experts nous renvoient très souvent à une "identité" rurale, ou à un "esprit" village inscrits dans la mémoire collective et supports de l'économie touristique de nos territoires.

Mais, alors que les représentations et les valeurs liées à ces lieux paraissent évidentes, les prescriptions en terme d'aménagement restent toujours complexes à définir tant les usages des espaces publics ont évolué.

#### Un abandon des repères communs

Ce changement s'explique principalement par la transformation des populations rurales. Les agriculteurs sont devenus des acteurs minoritaires et ont fini par être supplantés par des habitants entretenant un rapport plus éloigné avec le milieu agricole et son fonctionnement et introduisant de nouvelles références et pratiques des lieux.

#### Une perte de sens

Cette mutation s'est traduite en priorité sur les principaux lieux d'échanges et de rencontre (foirail,

place...) de ces villages ruraux, qui pour la plupart ont perdu de leurs aménités et de leur convivialité sous le règne sans partage de la voiture et la succession de différentes réglementations (accessibilité, sécurité...) qui se sont imposées sans véritable prise en compte du contexte local.

#### Ne pas succomber à la facilité

Dans ce contexte, le plus grand danger serait de se persuader que l'attractivité des lieux est liée à un retour aux lustres d'antan, à une débauche de matériaux précieux et d'investissement coûteux, et de croire qu'il est toujours impopulaire de toucher à l'automobile.

#### Partager une vision culturelle et sensible de l'espace

Il convient au contraire d'engager une approche plus partagée et à différentes échelles (notions de périmètre d'étude et d'aménagement) afin d'intégrer à la fois le contexte paysager, les usages réels ou projetés de l'espace public mais aussi plus largement le fonctionnement écologique, la gestion à long terme et la réversibilité de ces espaces.

## Mettre en débat pour construire ensemble

Pour réussir cela, les étapes du diagnostic et de la programmation deviennent prépondérantes et requièrent très en amont du projet l'association de tous les partenaires publics et privés (les services des collectivités et de l'État concernés, les riverains, les commerçants et les utilisateurs) afin de les engager dans un processus d'échange et de dialogue dans lequel ils pourront à la fois concrètement témoigner de l'usage de ces lieux et de ce qui fait leur agrément ou leur inconfort, du détails qui les incitent à s'arrêter (l'ensoleillement, l'ombrage, l'éclairage, la présence d'un banc, un point d'eau, la propreté des lieux, une activité commerciale...) et préciser les contraintes techniques liées au lieu (alimentation électrique, numérique, état du réseau pluvial et assainissement...)

Ces moments sont d'autant plus importants qu'ils mettent en débat l'héritage commun, donnent la légitimité d'agir et responsabilisent les parties prenantes dans la prise de décision.

## Respecter le caractère des espaces publics villageois

Toutefois, cette inscription dans la continuité identitaire du village soutend la mise en œuvre d'aménagements simples qui s'harmonisent avec les espaces existants, valorisent le patrimoine architectural et urbain en présence et par conséquent qui évitent la multiplication et la juxtaposition d'éléments disparates et l'emprunt d'un vocabulaire trop routier (bordures, ralentisseur, îlot directionnel...)

Le maintien du caractère naturel et perméable des sols et une forte présence du végétal sous la forme d'essence locale contribue à la qualité et au confort de ce cadre de vie.

Ci-dessous :  
Sobriété  
et adaptation de  
l'aménagement  
à la topographie  
à Vallfogona  
de Ripollès  
(Catalogne)  
Concepteurs :  
E.co rominas  
& J. solas  
arquitectos.





# Produit-on les espaces publics pour notre époque ?

Les élus aiment afficher leur réalisation en matière d'espaces publics. Mais est-ce que les espaces réalisés correspondent réellement aux besoins des habitants ? Ce ne fut pas toujours le cas par le passé. On peut se demander si ça l'est aujourd'hui...

**L'espace public est un mot très valorisé aujourd'hui.** Beaucoup de villes, quelle que soit leur taille, mettent en avant leur production d'espace public emblématique.

**Lorsque l'on se promène au-delà des centres anciens, la réalité est beaucoup moins réjouissante.** Des aires commerciales aux pôles intermodaux, des espaces sportifs aux zones d'activités, nous vivons souvent dans des espaces parfois surdimensionnés mais rarement agréables ni propices à vivre une expérience « urbaine ».

**Faut-il produire plus d'espaces publics ?** Et quel type d'espaces publics doit-on produire ? Il est important me semble-t-il d'aller au-delà des « affichages » et des discours « auto-partagés » pour interroger nos pratiques et nos productions.

## Les enseignements de l'histoire

**Un petit détour par l'histoire permet de nourrir ce questionnement.**

Il permet de garder à l'esprit que la rapidité de production et l'adaptation des espaces à la société sont très liés, à chaque époque, à la configuration des pouvoirs.

**Selon les périodes, il a été plus ou moins difficile de produire des lieux publics.** Le moyen âge a été particulièrement « lent » à faire émerger les places que l'on connaît aujourd'hui.

**La multiplicité des pouvoirs n'a sûrement pas aidé à conquérir des marges de manœuvre sur un privé qui avait occupé le cœur des cités.**

Ci-dessous :  
Les métropoles ont fortement investis dans des aménagements de prestige en cœur de ville...





**Au-delà des grandes théories architecturales, la Renaissance n'a pas été l'occasion de grandes productions** et il faut attendre Henri IV pour qu'émerge progressivement quelques réalisations substantielles (place Royale, place Dauphine...)

**À partir du XVII<sup>e</sup>, les grandes places sont conçues par le pouvoir** ou ses affidés pour valoriser la monarchie qui assoit son emprise, rarement pour offrir des espaces de vie.

**Jusqu'au XVIII<sup>e</sup>, ces grands tracés sont essentiellement à la limite de la ville** et n'impactent que marginalement la vie du peuple de tous les jours qui reste confronté à un entrelacs de rues, très actives mais aussi très insalubres. Sous Napoléon III, autorité politique, capacités financières et réorganisation des services ouvrent une période unique d'intense production d'espaces publics.

**C'est le triomphe du trottoir et des squares.** Lieux d'épanouissement de la bourgeoisie, les espaces haussmanniens profitent néanmoins à tous, même si une partie de la population ouvrière a été déplacée au-delà des fortifs.

### Les enjeux d'aujourd'hui

**Dans nos territoires urbains contemporains,** il n'est pas inintéressant de se demander combien la production actuelle des espaces publics correspond à une nouvelle configuration des pouvoirs issus de la libéralisation financière liée à la 3<sup>e</sup> révolution industrielle.

**Depuis la décentralisation,** les petites communes périurbaines ont difficilement pu résister aux forces libérales, moins armées que les élus des grandes villes.

**C'est ce qui explique une évolution très différente.**

**Au cœur des métropoles, la multiplication d'espaces publics très médiatisés** est un atout fort dans la compétition que se mène des métropoles.

**Bien sûr – comme les places royales du XVII<sup>e</sup>, ces aménagements sont aussi utilisés par le « peuple »** qui vient de loin – mais, au jour le jour, quels espaces lui sont-il proposé ?

**Car, les « périphéries », semblent abandonner** – comme finalement au moyen âge – aux empiètements sans fin du privé, peinant de plus en plus à faire émerger des espaces publics capables de faire société.

**À un moment où les forces de replis semblent prendre beaucoup d'importance** – comme le montre le vote FN aux dernières élections – ce petit détour par l'histoire montre qu'une intervention publique forte est nécessaire pour s'occuper de ces lieux qui ne représente pas un enjeu stratégique si ce n'est pour leurs habitants afin de les transformer en véritables espaces publics où l'on a plaisir à côtoyer des gens différents.

**Pierre Roca d'Huyteza**  
D'une ville à l'autre

Ci-contre :  
... mais elles ont souvent laissés en friche tous les espaces « périphériques » malgré leur forte fréquentation.



Portrait d'agence

# Jacques Torres et Laurence Borredon

## Pour une ville aimable

La complexité d'un projet d'espace public nécessite le recours à une maîtrise d'œuvre. Jacques Torres et Laurence Borredon, concepteurs architecte et urbaniste au sein d'une agence pluridisciplinaire, nous en parlent.

Ci-contre :  
Projet  
d'aménagement  
d'éco-barri  
(hameau) à  
Lavergne (46).



### Quelles sont les compétences nécessaires à l'aménagement d'espaces publics ?

L'aménagement d'espaces publics suppose d'abord le projet à plusieurs échelles, de celle de la ville et de ses paysages jusqu'à celle du seuil. L'urbanisme exige une culture croisée entre différents intervenants : services techniques, architectes, urbanistes, paysagistes, bureaux d'études techniques, usagers, sociologues... Notre métier prend place à ce croisement. Cette complexité est sous-tendue par des prises de position face à l'évolution de nos sociétés, aux enjeux liés à la préservation des ressources, à l'adaptation au changement climatique, à l'accès pour tous à l'espace public.

### Vous parlez d'écologie de projet...

Il y a plusieurs temps dans la conception d'un projet d'espaces publics, sa programmation (à qui est-il destiné, que va-t-il s'y passer, comment s'articule-t-il avec la trame en place),

puis son dessin. Chaque choix interpelle une forme de conscience environnementale. Nous sommes très attentifs à la perméabilité des sols, nos projets se structurent dans l'interaction avec le grand paysage. Nous travaillons le projet végétal, en cherchant à l'inscrire dans le long terme, de façon à favoriser la constitution d'un patrimoine végétal.

### La réflexion autour de la gestion de l'eau vient-elle rejoindre cette approche ?

Comprendre le chemin de l'eau nous enseigne les pentes, le relief, pousse à comprendre la structure morphologique du site et aide à sculpter le projet. En traitant le pluvial en aérien (plutôt qu'en réseau enterré), le projet garde le contact avec l'eau. Le lieu varie selon les saisons et la météo. Il est plus résilient en cas d'événements pluvieux violents (de plus en plus courant), les eaux infiltrant en partie vers les nappes phréatiques.



### Quels rapports entretenez-vous avec les maîtrises d'ouvrages ?

La réussite du projet tient beaucoup à la qualité de relation avec la maîtrise d'ouvrage, créer les conditions nécessaires à un travail partagé est indispensable. Une relation de confiance s'instaure plus facilement si la réflexion a été amorcée en amont. Les CAUE y trouvent toute leur place et accompagnent la maturation du projet.

### Est-ce important pour vous d'avoir des retours d'utilisateurs ?

Voir grands et petits, jeunes et vieux, vivre, marcher, jouer avec plaisir dans un lieu que nous avons fait évoluer, reste une bonne raison d'exercer ce métier. Si le lieu n'est pas adapté, il sera très vite transformé. Nous aimons aussi laisser une place à cette transformation du site par ceux qui y vivent.

### Pourquoi recherchez-vous la sobriété dans un projet ?

Nos projets ne se voient pas toujours, ils sont parfois là comme s'ils y avaient toujours été.



Cet effacement derrière l'architecture, le paysage, se travaille en s'efforçant de ne faire que ce qui est nécessaire. Il y a des lieux très compliqués, qu'il faut dépouiller, éclaircir. D'autres très beaux, mais fragiles, qui supposent d'être très attentif, de souligner, d'accompagner, pas plus.

### Travailler les espaces publics des zones d'activités représente-t-il un enjeu ?

Les emprises importantes de ces zones ont un fort impact sur nos paysages et méritent de l'attention. Aujourd'hui les politiques se sont peu emparés de ces projets. Pourtant ces endroits vivent – des gens y travaillent, y passent du temps – et méritent d'être aménagés autrement que dans des logiques purement techniques.

### Que pensez-vous de l'intégration des outils numériques dans la réflexion et le dialogue autour du projet ?

Nous avons participé à un projet de recherche soutenu par l'ADEME, en partenariat avec l'ICAM et le CERTOP, pour concevoir une application destinée à sensibiliser les communes aux impacts des projets urbains sur l'émission des gaz à effet de serre. Avec cet outil, la collectivité peut cartographier ses projets très simplement, en avoir une vision d'ensemble et appréhender son impact écologique. Dans notre quotidien, le numérique permet d'avoir accès très facilement à des ressources extraordinaires qui alimentent nos projets, mais nous continuons bien souvent à concevoir, avec du calque et des crayons !

Ci-dessus : Parvis d'équipements jouant avec la topographie à Limogne-en-Quercy (46).

À gauche : Intervention dans un contexte patrimonial à Castelnaud-de-Levis (81).



## Réalisations

### Martres-Tolosane (31)

# Requalification du tour de ville

■ **Maître d'Œuvre :**  
Architecture  
et paysage, sarl

■ **Maîtrise  
d'ouvrage :**  
commune  
de Martres  
Tolosane

■ **Montant  
des travaux :**  
1 620 000€ HT  
pour les  
boulevards,  
non incluse  
la phase 3 (Place  
de la Trinité)  
qui n'est pas  
planifiée à ce  
jour.

■ **Livraison :** 2014

Ci-dessous :  
Boulevard  
accompagné  
d'un mail planté  
et promenade  
haute de  
la Madelaine.

**Martres-Tolosane, circulade aux origines romaines et médiévales, est connue pour ses faïences**, dont les premières remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La commune lance en 2010 un concours pour sa requalification, dont le lauréat est l'agence Architecture et Paysage de Lavelanet (09).

#### Mixité piétons/voitures

La commune souhaitait rationaliser les usages de l'espace public. Le partage entre marcheurs et moteurs s'est décidé pour des raisons d'urbanité (redonner de l'espace et un cadre de vie de qualité aux piétons), de sécurité (rouler au pas, faire reculer la voiture) et d'esthétique (conforter le boulevard, ôter son caractère routier). Le projet retrouve la simplicité du tour de ville par un aspect champêtre et accueillant emprunté aux cartes postales anciennes. Les commerces sont également valorisés, leur accessibilité est assurée.

#### Entrées de ville

Les aménagements soulignent par un effet de seuil les arrivées dans Martres : réhabilitation et discrète mise en lumière des anciennes portes

de ville, arbre « roi » signal et végétalisation en charme taillé qui « simule » l'ancienne muraille, revêtements de sols et solides bornes en pierre de qualité : granit, porphyre.

#### Matérialité et naturalité

L'image du mail traditionnel est conservée par un double alignement dans du stabilisé. La plupart des platanes existants, malades, ont été remplacés. Des motifs de faune et de flore souvent utilisés sur les faïences sont insérés dans les sols.

Les matériaux unifient les lieux par des changements de textures et de couleurs sous une dominante ocre jaune. Ils délimitent les frontières entre modes doux et voitures : béton érodé des stationnements, béton matricé des deux anneaux soulignant la forme ronde de la morphologie urbaine.

#### Mobilier urbain et paysage de nuit

Un mobilier urbain en corten et bois a été choisi. Il s'intègre à la brique et aux enduits locaux. Discret et fonctionnel, il crée aussi des ponctuations qui suscitent la curiosité : banc légèrement déhanché, corbeilles en feuillage découpé, banquette « face à face » lovée dans le mur de la promenade haute, rangements à vélos circulaires colorés...

Le traitement lumière sobre et efficace cherche à effacer la présence du matériel d'éclairage.

L'espace public résonne avec la volonté municipale de redonner une dynamique à la ville et à l'artisanat séculaire des arts du feu dont les ateliers-fabriques évoluent entre tradition et innovation.



## Bozouls (12)

# Mise en valeur du patrimoine

Ci-dessous :  
Place se terminant  
en belvédère

*« La commune a [...] engagé une politique de valorisation de ses atouts touristiques. »*

Bozouls, halte sur la route de l'Aubrac, est un site géomorphologique reconnu. La commune a, depuis plusieurs années, engagé une politique de valorisation de ses atouts touristiques : mise en valeur du site inscrit, création de Terra Memoria, centre d'interprétation géomorphologique, classement du site en Espaces Naturels Sensibles...

Le CAUE est présent depuis l'origine de cette prise de conscience, depuis une réflexion menée en 1997 sur la mise en valeur du site et de ses abords. Le programme Bourg Centre va permettre de concrétiser les objectifs d'attractivité de ce bourg de presque 3 000 habitants.

L'équipe lauréate pour la requalification des espaces publics, **Dessein de ville** (urbanistes, paysagistes, architectes) a réalisé un schéma directeur à l'échelle de la ville qui a permis de synthétiser les enjeux urbains : entrées de ville, accessibilité touristique et déplacements doux, scénographie urbaine et paysagère.

Un plan directeur d'aménagement des espaces publics a ensuite été élaboré. Il a permis d'engager la programmation des aménagements dans une logique de cohérence d'ensemble.

La définition des secteurs pilotes prioritaires a déjà fait l'objet d'aménagements qualitatifs :

- aménagement de la Rue du Trou.
- aménagement de la Place de la Mairie et belvédère.



### ■ Première phase (phase 1 : 2010 / phase 2 : 2017)

L'aménagement de la rue du Trou, rue située en encorbellement au dessus du site géologique de Bozouls, a été réalisé en priorité relativement à son caractère emblématique.

Sur cette séquence de parcours touristique, le choix du calepinage et des plantations basses donne à la rue du Trou un caractère piéton idoine.

### ■ Deuxième phase (2013)

La place de la Mairie constitue l'un des secteurs d'animation majeurs en équipements, commerces et services de la commune. À son extrémité Ouest, elle propose une vue spectaculaire sur le bourg ancien, l'église et le site géologique.

Le projet d'aménagement de la place propose un traitement du socle de la mairie sous la forme de terrasses successives à vocation piétonne. Depuis chaque terrasse, un dégagement total restaure une vision sans obstacle, entre le site urbain et le site naturel.

■ **Maître d'Œuvre :**  
DESSEIN DE VILLE

■ **Acteurs :**  
Conseil Régional de Midi-Pyrénées,  
Conseil Général de l'Aveyron, CAUE 12,  
DDEA 12, SDAP 12,  
Pays du Haut-Rouergue

### ■ Montants travaux :

Rue du trou I :  
193 000 € HT

Rue du trou II :  
476 000 € HT

Place Mairie :  
845 000 € HT



## Grenade-sur-Garonne (31)

# Le chemin de Montagne, entre ville et campagne

### ■ Maîtrise d'ouvrage :

Communauté de Commune Save et Garonne

### ■ Maîtrise d'œuvre :

Agence Torres Borredon, architectes urbanistes mandataire Communauté de Commune Save et Garonne

### ■ Mission :

Maîtrise d'œuvre pour la requalification du chemin de Montagne et des espaces publics attenants (ESQ -> AOR).

### ■ Partenaires :

Jean Michel Sagols paysagiste et OTCE Infra bureau d'étude VRD

### ■ Coût des travaux :

1 800 000 € HT

### ■ Localisation :

Grenade-sur-Garonne (31)

### ■ Livraison :

2016



À Grenade-sur-Garonne, bastide du XIII<sup>e</sup> siècle, les aménagements du secteur dit du « Chemin de Montagne » au Sud-Ouest de la commune sont le fruit d'un long processus. Ce projet s'inscrit en effet dans une démarche expérimentale initiée par le CAUE 31 entre 2005 et 2008. Il s'agissait d'accompagner six communes volontaires dans leurs projets d'extensions urbaines de qualité. Sur les conseils du CAUE, la collectivité a ramené les projets de groupe scolaire et de centre de loisirs en lisière de la bastide le long du chemin de Montagne, et a implanté les équipements autour d'un espace public fédérateur desservi par de nouveaux cheminements piétons. La construction des divers bâtiments a été accompagnée d'un traitement global de l'espace public confié à l'agence Torres Borredon.

Au croisement des déplacements quotidiens, les maîtres d'œuvre proposent un lieu où se poser, prendre l'air, jouer, faire du sport, pique-niquer. Ils créent un espace de cœur de quartier, à la fois place publique, parc, aire de jeux et de loisirs. Pour ce faire,

la partie centrale a été aménagée en prairie, des jeux d'enfants et des tables de pique-niques ont été installés. Les voies desservant le secteur, étroites routes de campagne inadaptées à l'augmentation du trafic, ont été repensées (emprise réduite de la chaussée, valorisation des cheminements piétons, plateau traversant...)

**Le projet est le fruit d'une recherche d'équilibre entre place de la voiture, place de la nature, gestion de l'eau.**

En s'inscrivant dans le tracé des chemins creux qui structurent le site, en maintenant le ruissellement des eaux de pluie en surface, en les accompagnant de plantations (chaque espace vert est support d'un chemin de l'eau), le projet s'adapte à la structure morphologique du site. Il s'agit d'établir une continuité entre le projet urbain et l'espace rural qui l'accueille afin d'assurer sa bonne intégration. Le cœur de ce quartier en devenir affirme ainsi son statut d'entre deux, entre ville et campagne. Il s'agit là d'une nouvelle typologie d'espace public s'adressant aux modes de vie actuels de cette commune de troisième couronne de la métropole Toulousaine.



Ci-dessus :  
Le maillage de cheminements à proximité des équipements  
et le traitement du chemin de Montagne.



## Beauregard (46)

# Révéler le caractère « jardiné » de la bastide

■ **Maître d'ouvrage :**  
Commune  
de Beauregard

■ **Maître d'œuvre**  
Atelier  
Palimpseste  
mandataire

■ **Mission**  
Maîtrise  
d'œuvre pour  
l'aménagement  
des espaces  
publics  
et de la RD  
en traverse  
de bourg

■ **Partenaires**  
Alain Marty  
architecte / Via  
Ingénierie - AM  
Wercklé  
Ingénieur VRD

■ **Coût des travaux**  
550 000 euros  
H.T.

■ **Livraison**  
2010

Ci-dessous :  
**La place de  
Beauregard et les  
abords de la RD53.**

**Bastide du XIII<sup>e</sup> siècle caractérisée par une trame orthogonale**, Beauregard fait partie de ces villes neuves créées dans le Sud-Ouest de la France pour fixer les populations dans des territoires à forts enjeux économiques. Organisé autour d'un axe central (la RD 53) et de l'ancienne place du marché (halle du XVII<sup>e</sup>), le bourg est marqué par l'articulation du bâti et des murets rendant lisible une organisation en îlots. La requalification des espaces publics entrepris par la commune en 2008 impliquait donc la prise en compte de cette dimension patrimoniale forte. Il s'agissait de répondre notamment à l'aménagement de la traversée du centre-bourg, à la mise en valeur de la place du marché, à la gestion des eaux de ruissellement...

**« Le projet (...) s'inscrit dans une volonté de préserver le caractère rural du village. »**

**La proposition fait suite à une première étude réalisée par le CAUE du Lot.** Le projet, transformer la route

départementale en une rue jardinée (espace indifférencié pour les piétons ou les voitures), et s'inscrit dans une volonté de préserver le caractère rural du village. Ce travail accorde une large place au végétal en cœur du bourg pour mieux souligner le lien entre paysage et jardins qui se décline à l'arrière des habitations.

Les espaces enherbés (gazon renforcé permettant le stationnement) créés en continu en pied de façades sont ponctuellement plantés et laissés à l'appropriation des riverains. Ils contribuent à la valorisation des seuils d'habitation,

à la progression vers la place du marché et à la gestion des eaux pluviales. La création d'un réseau de traitement des eaux de ruissellement est ici délaissée au profit d'une stratégie d'infiltration successive par massifs drainants et micro bassins versants. Cette gestion écologique impliquant une prise en compte fine de la morphologie des rues a été introduite et encouragée par les habitants lors de réunions de concertation. Sur la place, la réalisation d'un pavage en périphérie met en lumière la géométrie historique du lieu et préserve un espace central réalisé en bicouche alluvionnaire peu coûteux. Celui-ci est laissé libre, sans marquage, afin de permettre tous types d'usages (parking, fête, espace de jeux...)

**Par cette intervention en lisière, sur les zones de contact entre espaces public et privé les paysagistes révèlent le caractère « jardiné » de la bastide.**





# St-Sulpice-sur-Lèze (31)

## Réaménagement de l'esplanade A. Maurette

Ci-contre :  
Perspective vers  
l'ancienne école  
aujourd'hui  
médiathèque.

■ **Maître d'ouvrage :**  
Mairie de  
St-Sulpice-sur-Lèze  
(31)

■ **Maître d'ouvrage délégué :**  
Communauté  
de Communes  
du Volvestre (31)

■ **Maître d'œuvre**  
Agence Valérie  
LABARTHE,  
architecte-  
paysagiste DPLG  
& urbaniste  
OPQU (81) /  
ELYFEC  
coordinateur SPS  
(31) / SDEGH (31)

■ **Entreprise**  
Espaces verts -  
ISS (31) / VRD  
- Sacer atlantique  
(31) / Mobilier  
- Proville (33)

■ **Surface  
aménagée**  
12 000 m<sup>2</sup>

■ **Coût HT**  
415 211 € dont  
64 106 €  
d'honoraires  
(hors éclairage  
public)

■ **Subventions**  
CG31 / Région/  
DRAC  
Env. 53%



**Le réaménagement de cet espace en limite de bastide**, bordé de maisons de village, de l'église classée avec son porche médiéval et de l'ancienne école est le fruit d'une longue réflexion de la part de la municipalité, en collaboration avec l'ABF et le CAUE. Après avoir servi jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle de marché aux bestiaux, il fut peu à peu accaparé au cours du XX<sup>e</sup> siècle par la voiture. Un siècle après, la municipalité a souhaité faire de cet espace un lieu convivial et de promenade.

**Le plan carré des cheminements renoué avec la géométrie de la bastide.** L'axe visuel majeur depuis l'ancienne école jusqu'à la rue de la Poste a été préservé. L'idée du jardin médiéval a été remise en scène pour créer des « carrés verts ombragés ». Un parvis inséré dans le tracé a complété la restauration de l'église. Les stationnements ont été mieux répartis afin de rendre cet espace aux piétons. L'éclairage a permis de mettre en valeur le patrimoine historique.

**Le revêtement uniforme laisse place à une pelouse et à des sols en stabilisés, en béton de gravillons et en grave enherbée.** Un puits a été créé ainsi qu'un réseau d'arrosage des espaces verts. L'éclairage existant a été déposé. La façade de la maison des associations, le clocher, la face nord de l'église et

les allées piétonnes sont mises en valeur par des leds encastrées au sol et en appliques. Le pourtour de l'esplanade et le parvis de l'église ont été équipés de douze mâts en acier Corten finition oxydée de sept et neuf mètres de hauteur. Trente huit platanes de soixante ans d'âge sur soixante trois ont été abattus après une étude phytosanitaire démontrant leur fragilité liée notamment à une taille sévère. Cinquante-deux tilleuls, de dix ans d'âge, à pousse rapide ont été replantés suivant un quadrillage rappelant la ligne architecturale de la bastide. Un mobilier bien conçu permet aux visiteurs de profiter de ce cadre agréable.

*« La municipalité a souhaité faire de cet espace un lieu convivial et de promenade. »*

# St-Félix-Lauragais (31)

## Aménagement de cœur de bourg

**Malgré une structure urbaine et un patrimoine architectural relativement préservé (périmètre du monument historique),** la municipalité de Saint-Félix-Lauragais était consciente que les espaces publics de sa bastide étaient fragilisés par l'évolution des usages, en particulier la circulation et le stationnement. Elle a sollicité le CAUE afin de définir une stratégie d'aménagement et de réhabilitation de ses espaces publics et spécifier les compétences à mobiliser pour répondre au mieux au programme d'aménagement qu'elle allait se fixer.

**La diversité des espaces publics, leurs caractères respectifs et leurs statuts** a immédiatement impliqué au delà de la valorisation du centre ancien, une prise en compte des usages sur un périmètre plus large, incluant les abords de la bastide et l'approche du site.

**Le programme d'aménagement avait pour principale objectif de mettre œuvre un projet d'ensemble,** permettant d'organiser la circulation et stationnement, de hiérarchiser les entrées de la bastide, de structurer et d'aménager les espaces publics en rapport avec le caractère des lieux, les usages

et les contraintes de fonctionnement, et définir les différentes phases du projet en fonction des capacités financières de la commune..

**Dans ce projet, le maître d'œuvre a révélé la qualité d'un site particulier par sa situation en promontoire et le lien visuel qu'il entretient,** au détour d'une rue, avec son paysage environnant.

Il s'est également attaché à ne pas perturber l'équilibre du lieu, tant sur ses usages que sur son aspect patrimonial. Sur la place, par exemple, la maîtrise d'œuvre a créé un grand espace plan où l'on peut se tenir à l'abri des voitures. Face aux Trois moulins, le trottoir se prolonge en assise. Place de la Louade, le belvédère en contrebas permet de dégager le panorama sans aucun obstacle. Les rues principales sont désormais accessibles à tous et la place de la voiture a été réduite.

**Les aménagements sont réalisés en béton avec des finitions différentes :** caillouteux pour les chaussées et lisse sur la place. Le parti pris a été d'enlever « tout ce qui n'est pas essentiel » et de tout réaliser avec le plus grand soin : qualité des bétons, des détails de chanfrein, des emmarchements, etc.



■ **Maître d'ouvrage :**  
SIVOM de Saint Félix Lauragais

■ **Maître d'œuvre**  
Mandataire :  
D'Une Ville à l'autre (Toulouse),  
Pierre Roca d'Huyteza Sébastien Dubois associé à 2bis Atelier d'architecture (Toulouse)  
Simon Perrin Lacour, Sophie Balas (plasticienne) et Artelia (Sotec Ingénierie)

■ **Type de travaux**  
Réqualification et aménagement d'espace public

■ **Calendrier**  
Conception, 2011-2013  
Livraison, mai 2015

■ **Montant des travaux**  
1 831 000 € HT.

■ **Surface aménagée**  
16 000 m<sup>2</sup>

**Ci-contre : Aménagement adapté à la topographie des lieux.**



## À lire

Pour aller plus loin sur le thème des espaces publics et de leur aménagement, nous vous proposons ci-dessous des idées de lecture. Ces ouvrages sont librement consultables et empruntables au centre de ressources du CAUE.



Référence :  
*Espaces publics des centres-bourgs. Repères pour de belles réalisations*  
CEREMA, Direction Territoires et Ville ;  
Éditions CEREMA  
- AMF, 2016 –  
120p.

## Espaces publics des centres-bourgs

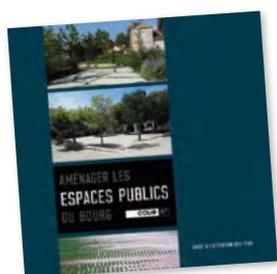
### Repères pour de belles réalisations

De nombreuses communes ont à faire face au développement de leurs périphéries au détriment des cœurs de bourg qui se dévitalisent.

**Améliorer le cadre de vie des habitants, préserver des centres animés, développer l'attractivité et susciter de nouveaux usages...**, sont autant d'enjeux pour que les élus interviennent intelligemment sur les espaces centraux de leurs communes.

Cet ouvrage ambitionne de démontrer que l'aménagement des espaces publics est une formidable opportuni-

té d'agir, pour retrouver ou révéler un cadre de vie attractif et valorisant pour l'image de la commune. À travers de nombreux exemples d'aménagement d'espaces publics réalisés et éprouvés, cette publication aspire à sensibiliser et donner envie aux élus et techniciens des petites communes de s'intéresser à ces lieux et de les comprendre avant d'intervenir.



Référence :  
*Aménager les espaces publics du bourg*  
CAUE 47, 2015 –  
50p.

## Aménager les espaces publics du bourg

L'aménagement d'une place, des abords d'un équipement public, d'une traversée de bourg constitue un enjeu important pour une commune.

**Pour accompagner les maîtres d'ouvrage publics dans leur démarche, le CAUE de Lot-et-Garonne a publié ce guide pédagogique** qui présente 4 points-clés pour mener à bien une opération d'aménagement :

- Commander & piloter une étude,
- Appréhender & prendre en compte le contexte,
- Exploiter & préserver les ressources,
- Organiser & partager les usages.

Ce guide constitue un outil pratique pour (a)ménager durablement les espaces publics.

En complément de cette publication, le CAUE 47 propose également sur son site Internet [www.caeu47.com](http://www.caeu47.com) une série de fiches téléchargeables présentant un aménagement d'espaces publics réalisé dans le département.

# Reconquérir les rues

## Exemples à travers le monde et pistes d'actions

Pourquoi reconquérir les rues ?

**Parce que c'est là que se joue, sans qu'on en soit toujours conscient, une grande partie de la qualité de la vie** dans une ville ou un village. Il y a des rues où l'on se sent bien, des rues vivantes où l'on se dit qu'on aimerait bien habiter et élever nos enfants. Et puis il y a des rues qui, à l'inverse, nous semblent mornes, désertes, et qui malheureusement sont devenues plutôt la norme dans notre pays.

Pourquoi ? Est-ce inéluctable ? Dans ce livre, fruit de ses 30 années d'expérience d'architecte et d'urbaniste, Nicolas Soulier nous montre que c'est, certes, une histoire de voitures, auxquelles on accorde souvent une place disproportionnée, mais pas uniquement. Il nous montre que c'est avant tout une histoire de vie « spontanée » ; que cela tient souvent à des détails, des petites modifications qui, quand elles sont accumulées, peuvent avoir de grands effets.



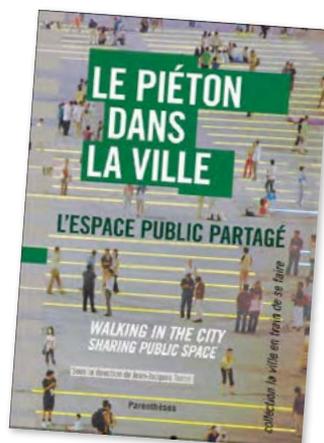
Référence :  
*Reconquérir les rues. Exemples à travers le monde et pistes d'actions*  
Nicolas Soulier ;  
Éditions Ulmer,  
2012 – 288p.

# Le piéton dans la ville

## L'espace public partagé

Si l'automobile, puis les transports en commun ont longtemps été privilégiés par les politiques de mobilité des grandes villes européennes, la marche se trouve aujourd'hui au cœur des réflexions, comme réponse aux enjeux du développement durable.

**Cet ouvrage présente les réflexions menées dans le cadre du programme Popsu Europe** sur le thème « la marche et le piéton dans les politiques de partage de l'espace public », faisant ainsi état des travaux engagés par architectes, urbanistes, ingénieurs, etc. afin que cohabitent tous modes de circulation et que le piéton retrouve une place de choix dans la cité.



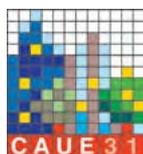
Référence :  
*Le piéton dans la ville. L'espace public partagé*  
Sous la direction de Jean-Jacques Terrin ; Editions Parenthèses,  
2011 – 288p.



AVEC LE CAUE,  
ENGAGEZ  
UN DIALOGUE  
CONSTRUCTIF



**Le Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme  
et de l'Environnement  
est un organisme  
départemental  
d'information,  
de sensibilisation,  
de conseil et de rencontre,  
gratuit et ouvert à tous.**



**Ses statuts :**

Le CAUE est une association à mission de service public créée à l'initiative du Conseil général dans le cadre de la Loi sur l'architecture de 1977.

**Ses missions :**

Le CAUE a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Dans ce cadre, il assure diverses missions :

- Informer tous les publics et diffuser la culture architecturale, urbaine et paysagère ;
- Favoriser les échanges et la concertation ;
- Conseiller les particuliers sur leur projet de construction, de rénovation ou de transformation d'un bâtiment ;
- Conseiller les collectivités locales sur leurs choix d'urbanisation, de construction et d'amélioration du cadre de vie.

# Le Calepin

CAUE de la Haute-Garonne  
1, rue Matabiau  
31000 Toulouse  
Tél. 05 62 73 73 62  
e-mail : caue@caue31.org  
www.caue31.org

Directeur de la publication : Ghislaine Cabessut  
Conception/rédaction : CAUE 31  
Graphisme : L'encre invisible  
Crédits photographiques : CAUE 31,  
Atelier Palimpseste, Pour une ville aimable,  
Dessein de ville, Architecture et Paysage  
Impression : Imprimerie Des Capitouls  
n°ISSN : 1777-3210  
Imprimé sur du papier recyclé